

qui au fond du cœur sont absolument de notre opinion, se croiront tenus par un patriotisme de mauvais aloi de nous accuser de calomnier notre beau pays, dont la terre, s'écrieront-ils, est si fertile; le climat, si doux; le ciel, serein; les grains, abondants; les fruits, savoureux; tous les produits, de qualité supérieure, et qui offre, en un mot, les conditions les plus avantageuses à l'agriculteur.

Si ces phrases mensongères et déclamatoires pouvaient servir à quelque-chose de bon, comme nous tenons à la prospérité du Canada autant que n'importe qui, nous nous en montrerions plus prodigue encore que nos confrères; mais comme elles ne peuvent servir tout au plus qu'à abuser—non pas ceux chez lesquels nous nous endettions—mais bien les Canadiens elle-même, nous dédaignerons d'y avoir recours. Lorsque l'autruche se sent serrée de trop près par les cavaliers du désert, elle enfonce le cou dans le premier trou venu, se figurant que les chasseurs ne la voient plus, parce qu'elle cesse de les voir elle-même; mais la stupidité naturelle à cet oiseau serait impardonnable chez un peuple, et en nous aveuglant volontairement sur l'état de nos propres affaires, nous finirions tout au plus par être pris pour des autruches et plumés impitoyablement.

Mieux vaut s'avouer franchement les difficultés dans lesquelles on se trouve et travailler bravement à les faire disparaître. Ce patriotisme vaut bien l'autre. C'est ce sentiment qui nous pousse à répéter que, pendant nos longs hivers, l'industrie donnerait du travail à nos pauvres jeunes-gens qui, ne trouvant pas à s'occuper dans les champs, vont chercher du travail aux États-Unis. Loin de croire le Canada défavorable à l'industrie, nous avançons, au contraire, qu'il y a en Amérique peu de pays qui y offrent d'aussi grands avantages. Nous avons, réunis dans les mêmes localités, le bois en abondance, le fer, les rivières pour le transport des matières nécessaires et des produits, des cours d'eau qui donnent en quantité presque incommensurable la puissance mouvante, le sol et le climat propices à la culture du chanvre, et enfin le travail à bien meilleur marché ici que dans les autres parties de l'Amérique septentrionale. Que nous faut-il de plus?

Pour nous résumer, nous dirons au *Leader*: nous ne saurions diminuer convenablement notre consommation des articles importés, et, d'un autre côté, nos ressources agricoles ne nous mettent pas en mesure de payer toutes ces importations; mais un grand nombre de ces articles importés pourraient être fabriqués chez nous, dans de telles conditions que la balance serait rétablie entre les dépenses et les revenus; pourquoi donc hésitons-nous?

Le *Leader* ne manque pas de raisons. Il est vrai qu'elles ne sont pas bonnes. Il nous dit, par exemple, que si l'industrie naissante du pays était protégée par un tarif élevé, le consommateur aurait à donner cinq chelins pour un article de fabrique canadienne qui ne lui en aurait coûté que quatre, s'il avait été de fabrique anglaise. C'est vrai, pour le moment; mais nous ferons remarquer au *Leader*, d'abord que lorsque l'industrie nationale aurait pris quelques forces, ce même article de fabrique canadienne serait moins cher que s'il était de provenance britannique. En second lieu, lors même que les produits du pays fussent restés plus chers que ceux de l'Angleterre, comme tous nos intérêts sont solidaires—chaque individu étant à la fois producteur et consommateur—ne vaut-il pas mieux donner cinq chelins pour un article, à condition que ces cinq chelins resteraient dans le pays, c'est-à-dire sortiraient de la poche droite du peuple canadien pour rentrer aussitôt dans sa poche gauche, que d'acheter le même article au prix de quatre chelins qui prendront la route de l'Angleterre pour ne plus revenir?

Les États-Unis, répond le *Leader*, ont des droits protecteurs; cependant, ils importent bien plus qu'ils n'exportent et, chose étrange! ils sont riches. Ce serait très-étrange en effet, si les États-Unis s'enrichissaient en s'endettant; mais notre confrère sait bien que tous les dix ans, lorsque les Yankees s'aperçoivent qu'ils ont acheté à l'étranger pour une valeur de quelques cents millions de piastres au-dessus du chiffre de leurs exportations, ils ont recours à une longue chaîne de banqueroutes qui, ayant l'effet d'autant de pilules dans leur système commercial, les laissent à la fin, dégagés, libres et aussi dispos que jamais. Si l'on ajoute à ce moyen de payer ses dettes, les ressources sans cesse grandissantes d'une colonisation qui s'étend chaque jour, on com-

prendra comment nos voisins peuvent se permettre d'importer chaque année une aussi grande masse de marchandises. Mais lorsque la colonisation aura atteint ses dernières limites, aux pieds des montagnes rocheuses, nous mettons les Yankees, si habiles qu'ils soient, au défi de continuer à acheter aux nations étrangères pour une valeur bien supérieure au total de leurs exportations, sans continuer aussi à passer, tous les dix ans, par une crise commerciale semblable à celles que leurs extravagances ont amenées en 1817, en 1827, en 1836-37, en 1847 et principalement en 1857. Quant à la première des deux objections de notre confrère, il nous suffira de lui répondre que si les Américains importent aujourd'hui plus qu'ils n'importent, en dépit de leur tarif protecteur, ils importeraient encore bien plus, sans ce tarif. Si un homme fait des folies malgré certaines restrictions, que peut-on en conclure? qu'il faudrait lui jeter entièrement la bride sur le cou?

D'ailleurs, il y a plusieurs genres de tarifs élevés et les uns peuvent servir à protéger l'industrie d'un peuple, tandis que les autres peuvent n'être bons qu'à emplir le coffre public. Le cougès frappe, par exemple, de droits très-élevés l'entrée des vins légers de France, bien que les États-Unis ne puissent jamais, grâce à n'importe quelle protection, produire de ces vins rouges. On conçoit que ces droits élevés soient impuissants à développer la viticulture américaine, comme le seraient ceux dont M. Cayley frapperait l'entrée du thé, pour encourager dans nos campagnes la culture de cette plante.

Notre confrère, s'acculant lui-même dans ses derniers retranchements, en faisant volontairement un série d'avous, finit par dire que si un certain capital ne peut pas faire prospérer l'industrie canadienne, sans la protection du tarif douanier, il ne le pourra jamais et que s'il le peut dans dix ans, par exemple, il doit le pouvoir aujourd'hui.

Ce sont là des paroles très-étranges et, sans prendre la peine d'avoir l'air d'apprendre au *Leader* que tout ce qui est jeune et frêle a besoin d'une protection qui devient ensuite inutile, qu'il faut aux jeunes colonies la tutelle d'une mère-patrie et que les journaux eux-mêmes ne peuvent point se passer, dans leurs premiers temps, d'une protection dévouée dont ils cessent d'avoir besoin lorsque la liste de leurs abonnés et leurs annonceurs s'est allongée suffisamment, — sans avoir recours à toutes ces comparaisons, nous prions le *Leader* de nous citer une seule nation dont l'industrie se soit développée sans un tarif protecteur.

La nation anglaise, qui a partout semant ses produits manufacturés et ses doctrines du libre-échange, pourrait se comparer à une mère qui, ayant des enfants déjà grands et forts auxquels elle n'aimerait pas à voir des rivaux, dirait aux jeunes mères: Pourquoi allaitez-vous vos enfants? est-ce que j'allaite les miens, moi? Voyez, ils se suffisent à eux-mêmes; ainsi devraient il faire les vôtres et s'ils ne le peuvent pas, c'est qu'ils n'ont pas en eux les éléments d'une viabilité profitable; ils sont indignes de vivre.

Les Anglais ont une expression qui leur sert à fétrir ceux dont les mauvaises actions n'ont pas de mobile bien déterminé: ce sont, disent-ils, des fripons ou des dupes (*a fool or a knave*); nous n'allons pas jusqu'à dire que les libres-échangistes aient des intentions friponnes lorsqu'ils essaient de nous endoctriner; mais nous sommes certain que nous serions dupes et bien dupes de sacrifier notre industrie à leur système, car hors de cette industrie, il n'y a point de salut pour nous.

QUELQUES AVIS DE MOTIONS.

(22 mars)

La feuille officielle des *Votes et Délibérations* nous informe que c'est par erreur qu'on avait fait donner à M. Dunkin avis d'une motion pour présenter un bill destiné à réunir en un seul collège électoral les comtés de Drummond et d'Arthabaska. Ces comtés ne forment déjà qu'un seul collège et loin de les réunir, le bill de M. Dunkin voudrait les désunir.

M. Labelle—présente un bill par lequel une partie des arrondissements de Montréal et de Trois-Rivières cesserait d'être soumise aux ordonnances du Bas-Canada relatives aux chemins d'hiver

M. Piché—proposera d'accepter de M. J. B. Guévremont, qui conteste l'élection de M. Sincennes dans le comté de Richelieu,